

# Certificat d'intervention en dépendances

FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

## Sommaire et particularités

NUMÉRO 1-420-5-1








CYCLE 1<sup>er</sup> cycle

TITRE OFFICIEL Certificat d'intervention en dépendances

TYPE Certificat

CRÉDITS 30 crédits

DURÉE 1 an

-  Admission à l'automne, l'hiver et l'été
-  Capacité d'accueil non limitée
-  Temps plein
-  Temps partiel
-  Offert au campus de Montréal
-  Offert au campus de Brossard
-  Certificat est offert entièrement en ligne

Vous pourriez obtenir la reconnaissance officielle des apprentissages réalisés lors de vos formations et de vos expériences professionnelles passées.

Pour plus d'informations, consultez la page *Reconnaissance des acquis expérientiels* du Bureau du registraire.

## Personnes-ressources

### INFORMATION SUR LE PROGRAMME

J. Ignace Olazabal 514 343-6111 poste 2846  
ger-responsable@fep.umontreal.ca

TGDE FEP Toxicomanies 514 343-6090 ou 1 800 363-8876  
txm-tgde@fep.umontreal.ca

### INFORMATION SUR L'ADMISSION

Admission FEP 514 343-6090 ou 1 800 363-8876  
info@fep.umontreal.ca

## Présentation

**Ce programme multidisciplinaire propose une formation de pointe qui permet de comprendre les composantes biologiques, psychologiques et sociales de la dépendance et d'acquérir des compétences spécifiques en intervention.**

L'étudiant sera ainsi en mesure de mieux répondre aux problèmes liés aux diverses formes de dépendances et d'améliorer la qualité de ses interventions. De plus, il pourra acquérir des compétences particulières en prévention et en réadaptation.

## Objectifs

Ce programme vise le développement de compétences, en conformité avec les différents statuts professionnels, dans le domaine de l'intervention en dépendances. À la fin de sa formation, l'étudiant sera apte à :

- Identifier les effets biopsychosociaux des dépendances;
- Interpréter les enjeux psychologiques et sociologiques du continuum allant de la prévention à la réadaptation;
- Reconnaître les principaux éléments liés à l'étiologie, aux troubles concomitants et au traitement;
- Élaborer des activités de prévention;
- Réaliser une entrevue d'accueil et d'évaluation préliminaire;
- Démontrer des habiletés de base liées à l'intervention en dépendances.

## Forces

- Ce certificat peut faire partie d'un des baccalauréats par cumul avec appellation suivants : le baccalauréat par cumul en études du phénomène criminel ou le baccalauréat par cumul en fondements et pratiques en sciences sociales et santé.
- Ce certificat est désormais offert entièrement en ligne.
- Ce certificat est fondé sur des données probantes et arrimé aux meilleures pratiques en dépendances.

## Conditions d'admissibilité

Pour être admissible, le candidat doit :

### Base DEC:

- Être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministère de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC.

### Base universitaire:

- Avoir réussi, au moment du dépôt de la candidature, 24 crédits de niveau universitaire et posséder une moyenne cumulative d'au moins 2,0.

Si le candidat ne répond pas à l'une ou l'autre des bases d'admissibilité « Base DEC » ou « Base universitaire », la Faculté pourra lui suggérer de suivre le programme d'Accès-FEP. La réussite de ce programme, en plus de l'obligation de satisfaire aux autres conditions d'admissibilité, est une condition préalable à une admission au programme.

## Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit :

- soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de français langue et littérature, au collégial, du ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur du Québec.
- soit avoir obtenu au minimum B2 en compréhension orale et en compréhension écrite au TEF, TCF, DELF ou DALF ou 605/990 au TFI au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.
  - Consultez les dates limites de téléversement de l'attestation de résultat à un test de français pour une demande d'admission.
  - Consultez la liste détaillée des tests et diplômes acceptés.

NB. – À compter de l'admission au trimestre d'hiver 2023, le TFI n'est plus accepté pour satisfaire à l'exigence de français à l'admission. Exceptionnellement, et ce, afin de permettre une transition, les résultats de TFI déposés seront pris en compte aux conditions décrites sur la page Prévoir les entrevues et les tests.

- soit avoir déposé une preuve de maîtrise du français reconnue par l'Université (voir le formulaire).
  - Consultez les dates limites d'obtention de la dispense.

**Mise à niveau obligatoire en français écrit dans certains programmes :** il est possible qu'après son admission, une personne doive se soumettre à une évaluation en français écrit, puis réussir des cours de mise à niveau. Pour savoir si cette mesure s'applique, consulter le Règlement propre à ce programme d'études; si l'article 6.6 n'y figure pas, c'est que le programme n'implique pas de mise à niveau obligatoire en français. Pour en savoir plus sur l'évaluation obligatoire en français écrit, consulter le site du Bureau du français dans les études.

## Remarques

- Dans ce programme, l'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre). S'il s'inscrit à temps plein, il n'est pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.
- Le certificat offre des cours à distance identifiés par la lettre « D » dans la structure du programme. Pour un même cours, l'étudiant doit choisir entre le cours donné en salle et le cours à distance.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

## Dates limites de dépôt des demandes d'admission

Assurez-vous de respecter ces périodes d'admission par trimestre avant le dépôt d'une demande.

### Automne

- **Automne 2023:** Du 15 août 2022 au 1<sup>er</sup> juin 2023

### Hiver

- **Hiver 2023:** Du 15 août 2022 au 18 novembre 2022

### Été

- **Été 2023:** Du 1<sup>er</sup> novembre 2022 au 1<sup>er</sup> avril 2023

## Structure du programme (1-420-5-1)

Version 00 (A21)

Le certificat comporte 30 crédits.

Légende: CR. : crédit, H. : horaire, J : jour, S : soir

### SEGMENT 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires et 15 crédits à option.

#### Bloc 70A Notions fondamentales

Obligatoire - 15 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
TXM 1000D	Notions fondamentales sur l'usage et la dépendance	3.0	TXM 1200D	Substances psychoactives, jeu et cyberdépendance	3.0
TXM 1111D	Société, cultures, usage et dépendances	3.0	TXM 2000D	Troubles concomitants	3.0
TXM 1150D	De la prévention à la réadaptation en dépendances	3.0			

#### Bloc 70B Pratiques en dépendances - ateliers et stage

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
TXM 3400	Élaboration d'un programme de prévention	3.0S	TXM 3520	Animation de groupe en dépendances	3.0J
TXM 3500	Entretien motivationnel et autres approches	3.0S	TXM 3600	Stage en milieu d'intervention	6.0
TXM 3510	Intervention en réadaptation des dépendances	3.0J			

#### Bloc 70C Problématiques associées et spécifiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

COURS	TITRE	CR.H.	COURS	TITRE	CR.H.
AUT 2500	Travail en contextes autochtones	3.0J	SME 3010	Intervention en situation de crise	3.0J
CRI 1200G	La méthodologie en criminologie	3.0J S	TXM 1221D	Psychopharmacologie des substances psychotropes	3.0
CRI 1600G	Initiation aux méthodes quantitatives	3.0J S	TXM 2100D	Dépendances sans substance	3.0
CRI 3401G	Études du phénomène criminel	3.0J S	TXM 3530	Outils d'évaluation en dépendances	3.0S
GER 2040D	Approches thérapeutiques et vieillissement	3.0	TXM 3540	Intervention auprès des jeunes en dépendances	3.0J
JES 2015Z	Le phénomène des gangs	3.0J			

## Programmes d'études à explorer

D'autres candidats intéressés par ce programme ont aussi déposé une demande d'admission dans les programmes suivants :

PROGRAMMES D'ÉTUDES	TYPE	CRÉDITS	NUMÉRO	PÉRIODE
Criminologie	Certificat de 1 <sup>er</sup> cycle	30 crédits	1-065-5-0	Soir
Intervention auprès des jeunes : fondements et pratiques	Certificat de 1 <sup>er</sup> cycle	30 crédits	1-373-5-0	Soir
Travail social - Campus Montréal	Baccalauréat	90 crédits	1-250-1-1	Jour
Victimologie	Certificat de 1 <sup>er</sup> cycle	30 crédits	1-252-5-2	Soir

## Règlement des études de 1<sup>er</sup> cycle

Consulter les règlements des études de 1<sup>er</sup> cycle : <http://secretariatgeneral.umontreal.ca/documents-officiels/reglements-et-politiques/reglement-des-etudes-de-premier-cycle/>

## Règlement propre à ce programme d'études

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

### Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

### Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

L'étudiant doit commencer le programme en suivant les cours TXM1000D et TXM1150D et TXM1200D et TXM2000D.

### Art. 6.6 Cours de mise à niveau

L'étudiant qui, au Test de français international\* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente.

\* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Les cours imposés sont suivis hors programme.

### Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

### Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

### Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

Dans le cas d'un cours obligatoire ou à option, la reprise ou la substitution du cours est la modalité applicable. Dans le cas d'un cours au choix, l'étudiant peut soit reprendre ce cours ou réussir un autre cours au choix.

### Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

### Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au certificat d'intervention en dépendances. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.